

Service Health Records for Disability Benefit Application

A disability benefit is a tax-free, financial payment to support a Veterans well-being. To receive a disability benefit you:

- must have a diagnosed medical condition or disability
- show that the condition or disability is related to your service

We will obtain your health records

We will get a copy of your service health records when we receive your application for disability benefits.

Under the [Pension Act](#) and the [Veterans Well-being Act](#), we have the authority to receive your records directly from:

- [Department of National Defence](#)
- [Library and Archives Canada](#)

Only records received directly from the Department of National Defence or Library and Archives Canada will be used for decision making purposes. Your records will be reviewed as part of your application.

You do not need to personally make a request for your records. We will not be able to receive them directly from you.

You may request your service health records

You have the right to request a copy of your personal information held by a government institution through the [Privacy Act](#). You may also request corrections or have a notation added to any recorded personal information. Request your records from:

- [Department of National Defence](#)
- [RCMP Health Services](#)

VAC has no authority to change or update your service health records.

Dossiers médicaux pour les demandes de prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est un paiement non imposable visant à soutenir le bien-être d'un vétéran ou d'une vétérane. Pour avoir droit à des prestations d'invalidité, vous devez :

- avoir reçu un diagnostic à l'appui de votre affection ou de votre invalidité;
- démontrer le lien entre votre affection ou invalidité et votre service.

Nous obtiendrons vos dossiers médicaux

Nous obtiendrons une copie de votre dossier médical relatif au service lorsque nous recevrons votre demande de prestations d'invalidité.

En vertu de la [Loi sur les pensions](#) et de la [Loi sur le bien-être des vétérans](#), nous avons le pouvoir de recevoir vos dossiers directement :

- [du ministère de la Défense nationale](#)
- [de Bibliothèque et Archives Canada](#)

Seuls les documents reçus directement du ministère de la Défense nationale ou de Bibliothèque et Archives Canada seront utilisés aux fins de prise de décisions. Vos dossiers seront examinés dans le cadre de votre demande.

Vous n'avez pas besoin de faire une demande personnelle pour vos dossiers. Nous ne serons pas en mesure de les recevoir directement de vous.

Vous pouvez demander votre dossier de santé

Vous avez le droit de demander une copie des renseignements personnels que détient un organisme gouvernemental en vertu de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Vous pouvez également demander des corrections ou faire ajouter une note à tout renseignement personnel consigné. Demandez vos dossiers à :

- au [ministère de la Défense nationale](#)
- aux [Services de santé de la GRC](#)

ACC n'a pas le pouvoir de modifier ou de mettre à jour votre dossier médical relatif au service.